



# CONVENTION DE PARTENARIAT

entre  
les académies de  
Paris, Créteil et Versailles  
et  
Studyrama - Vocatis

## CONVENTION DE PARTENARIAT

### Entre les soussignés :

- L'académie de Paris,  
représentée par Monsieur Patrick GÉRARD, Recteur de l'académie,  
Chancelier des universités
  - L'académie de Créteil,  
représentée par Monsieur William MAROIS, Recteur de l'académie,  
Chancelier des universités
  - L'académie de Versailles,  
représentée par Monsieur Alain BOISSINOT, Recteur de l'académie,  
Chancelier des universités
- et
- Groupe Studyrama – Vocatis,  
représenté par Monsieur Jean-Cyrille BOUTMY, PDG du Groupe

### IL EST PREALABLEMENT EXPOSE :

- Dans l'esprit de la dynamique Espoir-banlieues et des chartes Egalité des chances et Diversité, les académies d'Île-de-France ont mis en place un outil en ligne appelé « Banque de stages » pour permettre aux jeunes scolaires et étudiants de BTS ainsi qu'aux familles la consultation d'offres de stages déposées par des entreprises. Cet outil concerne prioritairement les séquences d'observation en milieu professionnel en classe de troisième, les périodes de formation obligatoires en entreprise pour les lycéens, les stages des étudiants de BTS mais aussi les dispositifs en alternance dès la classe de quatrième, les stages des élèves de SEGPA et les parcours de découverte des métiers et des formations.

- Studyrama - Vocatis dispose d'un outil dénommé JeuneDipCampus destiné aux recruteurs des grandes entreprises ; ce site extranet est accessible uniquement par abonnement annuel à l'adresse [www.jeunedipcampus.com](http://www.jeunedipcampus.com).

L'objectif principal de ce service est de communiquer des offres ciblées sur les opportunités de stages du niveau V à l'enseignement supérieur.

À travers ce partenariat, les académies souhaitent enrichir qualitativement et quantitativement le service proposé aux jeunes d'Île-de-France.

Studyrama – Vocatis garantit ainsi la diffusion automatique des offres de ses entreprises clientes.

Dans ce cadre, Studyrama – Vocatis propose de transmettre aux académies d'Île-de-France les offres recueillies par ses soins en direction des étudiants et élèves pour une publication dans la Banque de stages selon les dispositions suivantes.

## **ARTICLE 1<sup>er</sup> : ENGAGEMENTS DES PARTIES**

### **1- Studyrama - Vocatis s'engage à :**

- a. adresser toutes les offres ciblées gracieusement, que ses entreprises clientes ont souhaité diffuser auprès de ces établissements.
- b. envoyer des offres ciblées correspondant aux profils des élèves-étudiants.
- c. valider automatiquement par défaut les offres envoyées par les entreprises partenaires. Les gestionnaires de la Banque de Stage pourront s'ils le souhaitent valider de façon manuelle les offres reçues.

### **2- Les académies s'engagent à :**

- a. examiner systématiquement les offres transmises par Studyrama – Vocatis et les publier après validation
- b. introduire dans la Banque de stages une disposition technique permettant à Studyrama – Vocatis d'être immédiatement informé de la publication des offres reçues
- c. transmettre à Studyrama – Vocatis tous les trois mois les statistiques concernant ses offres qui auront été consultées par les élèves et les établissements scolaires

## ARTICLE 2 : COMMUNICATION

Les actions de communication menées pour promouvoir ce partenariat feront l'objet d'un accord préalable entre les deux parties.

## ARTICLE 3 : MISE EN ŒUVRE DE LA CONVENTION

1- La convention est conclue pour une durée de trois années à compter de sa signature. Elle pourra être renouvelée ou modifiée par les signataires après réunion du comité de pilotage prévu ci-dessous dans le cadre d'un avenant. Elle pourra être dénoncée par chacune des parties avec un préavis de trois mois.

Les litiges seront traités à l'amiable entre les parties ou, à défaut, par les juridictions compétentes.

2- Aucune des parties ne peut prendre un engagement au nom et pour le compte de l'autre partie en dehors des termes de la présente convention. En outre, chacune des parties demeure seule responsable de ses actes, allégations, engagements, prestations, produits et personnels.

3- Cette convention n'est pas exclusive : les deux parties, les académies d'Île-de-France comme Studyrama - Vocatis, sont autorisées de plein droit à passer d'autres accords de ce type avec différents partenaires.

4- Les deux parties conviennent d'installer un comité de pilotage destiné à veiller au bon déroulement de ce partenariat.

Ce comité de pilotage est composé de la manière suivante :

- Pour les trois académies :
  - les délégués académiques concernés
  - le développeur informatique de la Banque de stages
  - un gestionnaire de la Banque de stages
  
- Pour Studyrama – Vocatis :
  - la directrice commerciale du pôle emploi
  - le responsable du produit JeuneDipCampus
  - un technicien développeur du site

En outre, le comité pourra inviter toute autre personne qualifiée.

Le comité de pilotage est chargé de :

- veiller au respect des orientations de la convention ;
- s'assurer de la conformité à la réglementation en vigueur et aux recommandations de la Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés (CNIL) ;
- mesurer les effets de cette collaboration au regard des objectifs des parties ;
- examiner les ajustements techniques si nécessaire ;
- proposer des développements liés aux évolutions (besoins, réglementation,...).

Il se réunira pour la première année de fonctionnement deux fois, à la fin du premier trimestre de l'année scolaire et avant l'été, puis une fois par an, les années suivantes.

La présente convention, a été paraphée et signée en quatre exemplaires.

Le 2.1.2015. *Encl. 1*.....

Le Recteur de l'Académie de Paris,

Chancelier des Universités,  
Pour le Recteur de l'Académie de Paris,  
et par délégation,  
Le Directeur de l'Académie de Paris

*Claude MICHELLET*  
Patrick GÉRARD

Le Recteur de l'Académie de Créteil,  
Chancelier des Universités



William MAROIS

Le Recteur de l'Académie de Versailles,  
Chancelier des Universités

*Alain BOISSINOT*

Studyrama - Vocatis

*Jean-Cyrille BOUTMY*